



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
22 JUIN 2016**

**Numéro**

DEL 2016.06.22/086

**Thème : RESSOURCES HUMAINES 2****Objet :** ARBRE DE NOEL  
2016**Convocation****Date :** 16/06/2016**Affichage :** 16/06/2016**Nombre de membres  
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 28**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 32

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Étaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents-Excusés :**

GUIGLI Catherine, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Jacques JALADE.

La commune de Briançon organisera le traditionnel Arbre de Noël dans le courant de la première quinzaine du mois de décembre 2016.

Cet événement est dédié :

- Aux enfants du personnel municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Régie Eau Service Haute Durance et de l'Association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- Aux personnels retraités des services municipaux.

Cette fête engendre des frais et le mode d'organisation mis en place nécessite que le conseil municipal délibère pour que les charges relatives à cette manifestation soient ventilées entre les différents bénéficiaires et que ceux-ci les remboursent à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver que les frais relatifs au spectacle soient pris en charge par la commune pour un montant de 1 500.00€.
- D'approuver que les frais relatifs liés aux personnels retraités soient pris en charge par la commune pour un montant estimé à 23.00€ par personne.
- D'approuver que les frais relatifs à l'achat des cadeaux et goûter soient pris en charge par la commune (à savoir 25.00€ par enfant).
- D'approuver que soit refacturé au Centre Communal d'Action Sociale, à la Régie Eau Service Haute Durance et à l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais le montant des cadeaux et goûters au prorata des enfants concernés et selon la liste définitive des enfants qui sera faite par chaque entité et qui sera jointe à chaque facture.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 05 JUL. 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard EROMM.

